



DENECHERE GEFFARD

DENECHERE GEFFARD
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : La Petite Croix Thouracé 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON 499 717 429 RCS Angers

TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

Suivant décision en date du 1er décembre 2020, la société SC Vitoria, société civile au capital social de 1 000 euros, ayant son siège social sis La Petite Croix, Thouracé, 49380 Bellevigne-en-Layon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d’Angers sous le numéro 452 662 521 a décidé, en sa qualité d’associé unique de la société Denechere Geffard, la dissolution anticipée de ladite société sans liquidation avec transmission universelle du patrimoine à l’associée unique.

Conformément aux dispositions de l’article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil et de l’article 8 alinéa 2 du décret 78-704, les créanciers de la société Denechere Geffard peuvent faire opposition dans les trente jours de la présente publication au tribunal de commerce d’Angers.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d’un acte reçu par Me Christophe Graestau, notaire associé à Angers (Maine-et-Loire) le 26 novembre 2020, a été constituée une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : Mid Patagon.
Siège social fixé à : 11, rue Joachim-du-Bellay, 49000 Angers.
Durée : 99 années à compter de l’immatriculation au RCS d’Angers.
Capital social : sept cent quatre-vingt-six mille euros (786 000 euros).
Objet : acquisition de tous immeubles et biens immobiliers, administration et gestion par location de ces immeubles, mise à disposition gratuite au profit de M. et Mme Frelon des biens et droits immobiliers sis à Angers (Maine-et-Loire), 11, rue Joachim-du-Bellay et à Saint-Michel-Chef-Chef (Loire-Atlantique), 12, avenue de Nantes, venis de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l’accessoire, l’annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Les associés ont fait apport à la société en nue-propiété de biens et droits immobiliers sis à Angers (Maine-et-Loire), 11, rue Joachim-du-Bellay évalués à 450 000 euros et sis à Saint-Michel-Chef-Chef (Loire-Atlantique), 12, avenue de Nantes, évalués à 336 000 euros.
Gérance : M. et Mme Françoise et Didier Frelon sont désignés en qualité de premiers gérants pour une durée illimitée.

*Pour avis
Le Notaire.*

JPZ IMPORT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 100 euros
17 allée de l'Audreyne 49080 BOUCHEMINE 481 977 403 RCS Angers

AVIS DE MODIFICATIONS

Par décision du 30 novembre 2020, l’associée unique personne morale de l’EURL JPZ Import, a décidé conformément aux dispositions de l’article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de l’EURL JPZ Import à compter du 30 novembre 2020.

Cette dissolution entraine la transmission universelle du patrimoine de l’EURL JPZ Import au profit de la société JI Factory Projet, associée unique personne morale de l’EURL JPZ Import, sans qu’il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu’à l’issue du délai d’opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n’aient pas formé opposition à la dissolution en, en cas d’opposition, que celles-ci soient rejétées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Les oppositions seront reçues dans un délai de 30 jours près du greffe du tribunal de commerce d’Angers. Mention sera faite au RCS d’Angers.

res, 92110 Clichy, 382 879 625 RCS Nanterre, a, en sa qualité d’associée unique de la société EIG Santé, décidé la dissolution sans liquidation de la société EIG Santé, en application des dispositions de l’article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. La déclaration de dissolution sera déposée au greffe du tribunal de commerce d’Angers.

Conformément aux dispositions de l’article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil et de l’article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société EIG Santé peuvent faire opposition à la dissolution, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis, devant le tribunal de commerce d’Angers.

Société d'exercice libéral par actions simplifiée «GM CHOLET NOTAIRES»
Titulaire d'un office notarial à CHOLET (49300), 67, place Travot avec bureau à BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
Commune déléguée de JALLAIS (49510)
2, rue Charles-de-Bonchamps

AVIS DE CONSTITUTION

Acte constitutif : reçu par Me Bernard D'orme, notaire au sein de la Selas susdite nommée, le 20 novembre 2020
Forme juridique et dénomination : société civile immobilière Lounaya-Gab.
Objet : la propriété, la gestion, la mise en valeur, la transformation, la construction, l’aménagement, l’administration et plus généralement l’exploitation par bail, location ou autrement de tous les immeubles et droits immobiliers qui, par suite d’acquisition ou de toute autre manière composeront son patrimoine, sans aucune exception.
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d’emprunt.
Éventuellement et exceptionnellement :
- l’aliénation de ceux de ses immeubles et droits immobiliers devenus inutiles à la société,
- le cautionnement simplement hypothécaire pour tout prêt
Siège social : Choleat (49300), 47 rue Nationale.

Durée : 99 ans à compter de l’immatriculation au RCS de Angers.
Capital social : 1 000 euros par apports en numéraire, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune.
Cession de parts sociales : agrément de tous les associés.
Gérant : M. Adnan Al Ahmad demeurant à Choleat (49300), 47, rue Nationale.

*Pour avis
Le Notaire.*

NEUROLOGIE ANJOU
SCM au capital de 1 500 euros
Siège social : 150, avenue de Lattre-de-Tassigny 49000 ANGERS
En cours d'immatriculation au RCS Angers

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société civile de moyens «Neurologie Anjou».
Capital : 1 500 euros exclusivement composé de numéraire.
Siège social : 150, avenue de Lattre-de-Tassigny, 49000 Angers.
Objet social : la société a pour objet exclusif de faciliter l’activité professionnelle de ses membres par la mise en commun des moyens utiles à l’exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer celle-ci.
Durée : 99 années.
Gérantes associées : Mme Mélanie Perrier, demeurant 114, boulevard Jean-Sauvage, 49100 Angers, Mme Natalia Pinzari épouse Daher Azar, demeurant 21, avenue Lareveillère , 49240 Avrillé, Mme Anne Vieillard, demeurant 55, rue Richard-Duvernay, 49100 Angers.
Agrément : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts ne peuvent être cédées qu’à des personnes qui remplissent les conditions suivantes : être titulaire d’un diplôme de docteur en médecine délivré par une université française, exercer la profession de médecins, adhérer au contrat d’exercice en commun conclus entre les associés, respecter les obligations financières découlant des statuts. Les cessions de parts à des tiers non associés répondant aux critères ci-avant sont subordonnées à l’agrément préalable de la société. Cet agrément ne pourra être acquis qu’à l’unanimité.
Mention R.CS Angers.

*Pour avis
La Gérance.*

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l’arrêté ministériel du 16 décembre 2019, 4,07 € ht la ligne.

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d’annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée

Commune de La Séguière

Désamiantage et démolition sur 3 sites

PROCÉDURE ADAPTÉE

Dénomination et adresse de la collectivité passant le marché : commune de La Séguière, avenue Abbé-Chauveau, 49280 La Séguière.

Mode de passation : procédure adaptée au sens de l’article 28 du Code des marchés publics.

Objet du marché : désamiantage et démolition sur 3 sites à La Séguière :

- terrains coeur de Bourg,

- maison Nauveau, 2, rue du Sacré-Coeur,

- maison du cimetière, 21, rue du Prieuré,

Caractéristiques principales : la présente consultation comporte un lot unique.

Travaux principaux du marché : travaux de désamiantage et de démolition d’anciens locaux :

- tranche 1 : plusieurs abris sur le terrain coeur de Bourg,

- tranche 2 : maison et abri de jardin, 2, rue du Sacré-Coeur,

- tranche 3 : maison et garage, 21, rue du Prieuré.

Modalités d'obtention du dossier de consultation : téléchargeable directement et gratuitement par les candidats sur la plateforme de dématérialisation suivante : https://www.anjoumarchespublics.fr/

Les fichiers seront en format PDF, Word et Excel.

Date limite de réception des offres : jeudi 17 décembre 2020 à 12 h 00.

Les critères de jugement des offres sont :
1. prix des prestations (pondération : 50 %),
2. valeur technique (pondération : 50 %).

Renseignements complémentaires : via la plateforme https://www.anjoumarchespublics.fr/

Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence : mercredi 25 novembre 2020.

					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					
					

Avis administratifs

Préfet de MAINE ET LOIRE
Secrétariat général
Direction de l'interministérialité et du développement durable

Commune de MAZIÈRES-EN-MAUGES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Installations classées pour la protection de l'environnement permis de construire

Par arrêté préfectoral DIDD-2020 n° 226 du 30 octobre 2020, une enquête publique unique est ouverte en mairie de Mazières-en-Mauges, du mardi 1er décembre 2020 à 14 h 00 à mercredi 6 janvier 2021 à 18 h 00, soit pour une période de 37 jours, sur la demande de permis de construire et le dossier déposé au guichet unique par M. le Président de la SAS L’Abeille en vue d’obtenir l’autorisation pour la création d’une usine de fabrication de boissons rafraîchissantes sans alcool, située Zac de l’Appentière à Mazières-en-Mauges (49280), activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l’environnement (ICPE) et la demande de M. le Maire de Mazières-en-Mauges de mettre en oeuvre l’enquête publique relative au permis de construire.
Le projet se matérialisera par la construction d’un nouveau site de production. Outre son activité de boissons gazeuses, la société aura également une activité de fabrication de jus de fruit et de stérilisation et conditionnement du lait. Cette demande, constituée conformément aux articles L.421-1 et suivants du Code de l’urbanisme et aux articles R.512-2 à R.512-10 du Code de l’environnement comporte la demande de permis de construire et le dossier déposé au guichet unique incluant notamment une étude d’impact ainsi que l’avis de l’autorité environnementale, ainsi que la réponse de l’exploitant à celui-ci.
Pendant la durée de l’enquête, le dossier sera déposé à la mairie de Mazières-en-Mauges afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contrepropositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie (du lundi au mardi de 13 h 30 à 19 h 00, le mercredi de 14 h 30 à 18 h 00, du jeudi au vendredi de 13 h 30 à 18 h 00, et le samedi de 9 h 30 à 12 h 00), sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité.
Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Mazières-en-Mauges, qui les annexera au registre d’enquête ou envoyées en préfecture à l’adresse : prefenpub-sas-labeille@maine-et-loire.gouv.fr

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15.
Mme Huguette Halligon, enseignante en retraite, nommée commissaire enquêteur par décision du tribunal administratif de Nantes en date du 29 juin 2020, recevra en personne à la mairie de Mazières-en-Mauges, les observations du public, les :
- mardi 1er décembre 2020, de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 12 décembre 2020, de 9 h 30 à 12 h 00,
- mardi 22 décembre 2020, de 14 h 00 à 18 h 00,
- mercredi 6 janvier 2021, de 14 h 00 à 18 h 00.

Les modalités d’accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par le maire dans le cadre de la situation d’urgence sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur.
À compter de la date de publication de l’avis d’ouverture d’enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d’enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l’enquête, à la mairie de Mazières-en-Mauges, à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site internet de la préfecture de Maine-et-Loire : http://www.maine-et-loire.gouv.fr/ rubrique «publications - enquêtes publiques.

La décision d’autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de

Mayenne, Les Garennes sur Loire (Juigné-sur-Loire) (49) Parigné-sur-Braye

Suzanne Guillas (†), son épouse; Yves, Hervé, ses fils et leurs épouses; ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, sa belle-soeur et toute la famille, ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Georges GUILLAS

survenu à l’âge de 90 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans l’intimité familiale **vendredi 4 décembre 2020, à 13 h 30, en la basilique Notre-Dame de Mayenne**, suivie de la crémation. Georges repose à la chambre funéraire municipale de Mayenne, salon verdi. La famille remercie l’ensemble du personnel de la Providence pour sa gentillesse et son dévouement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.pompes-funebres-municipales-spic.fr

*PF Municipales,
Mayenne, 02 43 30 21 45*

Sainte-Cécile (85) Angers (49)
Saint-Paul-en-Pareds (85)
Villebon-sur-Yvette (91)
Cantenay-Épinard (49)
Montrevault-sur-Èvre (49)
Bouaye (44)

Marilyn et Hervé Rautureau,
Christian et Bernadette Grelet,
Roland Grelet
et Maryline Fonteneau-Grelet,
Lionel et Karine Grelet,
ses enfants;
ses 8 petits-enfants et leurs conjoints,
ses 9 arrière-petits-enfants,
ses beaux-frères et belles-soeurs ont la tristesse de vous faire part du décès de

Denis GRELET

veuf de Jacqueline GRELET

survenu de 29 novembre 2020, à l’âge de 90 ans.

Denis repose à la chambre funéraire de la Doutré, des Ets Settimo Tombini, 38 rue de la Meignanne à Angers.

Les obsèques seront célébrées, selon les conditions sanitaires en vigueur, **jeudi 3 décembre 2020, à 14 h 30, en l’église de Cantenay-Epinard.**
Fleurs naturelles, messes et dons à remettre à la famille.
La famille remercie le personnel de l’EHPAD des Augustines, les religieuses de la communauté des Augustines ainsi que les soignants du CHU d’Angers pour leur gentillesse et leur dévouement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.settimiotombini.com

*Settimo Tombini-Le Choix Funéraire,
Angers, 02 41 48 55 00*

ouest-**f**rance.fr vous propose le dépôt de condoléances, l’offrande de messe et de fleurs sur le site **o**uest-**f**rance.fr rubrique Obsèques

Obsèques

27 décembre 2020, 14h 30

Suite des obsèques

27 décembre 2020, 14h 30

Château-Gontier-sur-Mayenne (53) Château-Gontier-sur-Mayenne (Saint-Fort) (53) Dinan (22), Angers (49)

Jeanne et Yves Lebeugle, Bernadette Baudu, Monique et André Aubrée, Marie-Paule (†) et Jean-Pierre Caruel, ses enfants; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, son frère, sa soeur, son beau-frère et ses belles-soeurs ainsi que toute la famille vous font part du décès de

Madame Germaine BAUDU née TALVAT

survenu le 30 novembre 2020, à l’âge de 89 ans.

En raison du contexte sanitaire, la cérémonie religieuse sera célébrée dans l’intimité familiale **vendredi 4 décembre 2020, à 10 heures, en l’église Saint-Rémi de Château-Gontier.**
Mme Germaine Baudu repose à la Maison funéraire, 23 avenue Razilly à Château-Gontier.
La famille remercie le personnel du CPA Saint-Joseph pour sa gentillesse et son dévouement.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PFG Services Funéraires,
Château-Gontier, 02 43 70 44 93*

27 décembre 2020, 14h 30

Angers, Mazé-Milon, Loire-Authion

Denise, son épouse; Sandrine et Jacques, Sophie et Thierry, Franck et Karine, ses enfants; Laurine, Romane, Loan, Enzo et Schana, ses petits-enfants; ses beaux-frères et belles-soeurs, ses neveux et nièces, ainsi que toute la famille ont le chagrin de vous faire part du décès de

Jackie CADIOU

survenu le 29 novembre 2020, à l’âge de 73 ans.

La cérémonie sera célébrée **lundi 7 décembre 2020, à 11 h 30, au crématorium de Montreuil-Juigné**, dans l’intimité familiale, en raison de la situation sanitaire. Jackie reposera à la chambre funéraire du Parc, 1 rue de Chaufour, à St-Barthélemy-d’Anjou. Visites possibles à partir du jeudi 3 décembre, à midi. Pas de fleurs, des dons pour la Ligue contre le cancer. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*Settimo Tombini-Le Choix Funéraire,
Angers, 02 41 48 55 00*

Mortagne-sur-Sèvre Saint-Léger-sous-Cholet
Marie-Madeleine Liard, sa soeur; Jean-Claude, Yvon, Gabriel, ses frères et leurs conjoints; ses neveux et nièces ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Gérard LANDREAU

survenu le 27 novembre 2020, à l’âge de 79 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 2 décembre 2020, à 10 h 30, en l’église Saint-Louis Grignon de Montfort de Cholet.**
Gérard repose à la Maison funéraire du Bocage à Cholet.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.pfg.fr

*PFG Services Funéraires,
Cholet, 02 41 62 07 28*

La cérémonie religieuse sera célébrée **mercredi 2 décembre 2020, à 10 h 30, en l’église Saint-Louis Grignon de Montfort de Cholet.**
Gérard repose à la Maison funéraire du Bocage à Cholet.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Condoléances sur www.pfg.fr

*PFG Services Funéraires,
Cholet, 02 41 62 07 28*

27 décembre 2020, 14h 30

Terranjou (Notre-Dame-d’Allençon) Les Ponts-de-Cé, Loudun (86)

Nicole et Alain Baranger, Martine Dufroux, Dominique et Françoise Dufroux, ses enfants et leurs conjoints; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Reine DUFROUX née BLÔT veuve de Maurice DUFROUX

survenu le 30 novembre 2020, à l’âge de 94 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 3 décembre 2020, à 10 heures, en l’église de Notre-Dame-d’Allençon**, suivie de l’inhumation au cimetière de Notre-Dame-d’Allençon. Reine repose au funérarium de Brissac-Quincé. La famille remercie le personnel de l’EHPAD de Thouarcé. Pas de plaques. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF Misandeau,
Brissac-Quincé, 02 41 91 26 58*

27 décembre 2020, 14h 30

Tiercé

Ses enfants, ses petits-enfants ainsi que toute sa famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Jeanne MOTHU née LEBUOQC

survenu le 26 novembre 2020, à l’âge de 85 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu **mercredi 2 décembre 2020, à 10 h 30, au cimetière de Briollay**, lui vi de l’inhumation au cimetière communal. Fleurs naturelles uniquement. Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.settimiotombini.com

*Settimo Tombini-Le Choix Funéraire,
St-Barthélémy d’Anjou, 02 41 48 26 03*

27 décembre 2020, 14h 30

Verrières-en-Anjou (Pellouailles-les-Vignes) Angers Loire-Authion (Corné)

Son fils, sa belle-fille et ses 3 petits-enfants ont la tristesse de vous faire part de la disparition de

Barbara REGNIER dite "de Monchy"
Maître enlumineur
Chevalier des Arts et des Lettres et de l’Ordre national du Mérite

Puisse-t-elle désormais enluminer les cieux.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 4 décembre 2020, à 14 h 30, en la cathédrale Saint-Maurice d’Angers.**